

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

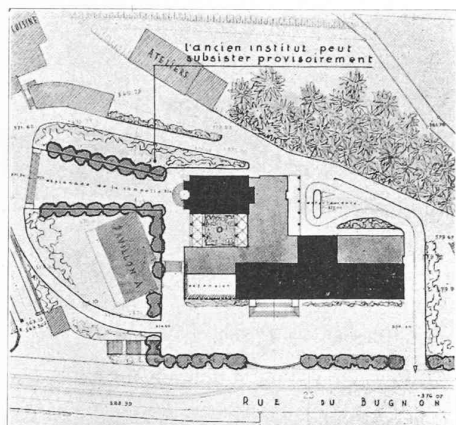
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR UN INSTITUT PATHOLOGIQUE, A LAUSANNE (*suite et fin*¹⁾)



Plan de situation. — 1 : 2000.

III^{me} prix : projet « In vitro », de MM. A. Schorpp
et P. Bournoud, architectes, à Montreux.

Jugement du jury :

Le jury s'est demandé si malgré le contact de la chapelle projetée et de l'institut d'anatomie pathologique actuel ce projet peut être considéré comme remplissant parfaitement les conditions requises. Il constate que l'infraction est légère et qu'il n'y a pas lieu de mettre hors concours ce projet.

Ce projet présente de réelles qualités, bon groupement des services, très bon accès de la chapelle pour les malades. La sortie des enterrements par la salle des parents n'est pas heureuse. Il y a disproportion entre les dimensions du hall et l'entrée et la destination du bâtiment.

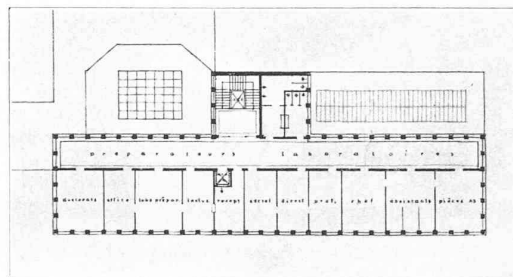
L'esplanade d'accès à la chapelle est difficilement réalisable étant donné la topographie du terrain et la nécessité de conserver provisoirement l'institut actuel. Cube relativement élevé.

¹ Voir *Bulletin technique* du 30 juillet 1938, page 217.

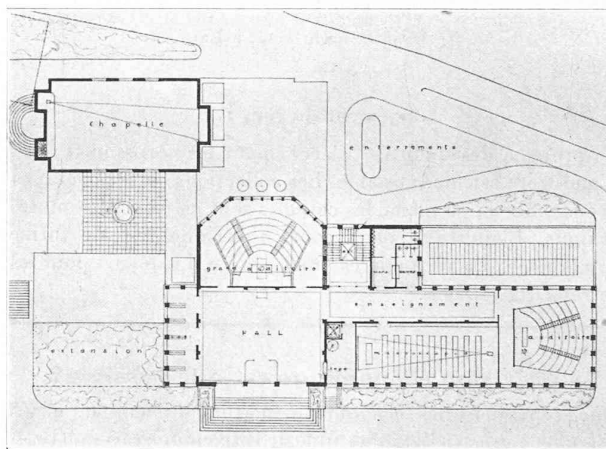
Nous avons caractérisé ci-dessus le service qui a été celui de l'usine de Chandoline au cours de ce dernier hiver. L'équipement de 95 000 kW, que d'aucuns trouvaient si large, s'est en fait révélé trop étroit. Nous devons le compléter, d'une part, pour disposer d'une réserve de matériel suffisant, d'autre part, pour assurer un nouveau service, de l'ordre de la puissance d'un groupe, que nous nous sommes engagés à soutenir à partir du 1^{er} octobre 1939. Votre Conseil a donc décidé récemment d'installer pour cette date les deux derniers groupes dont la pose, il n'y a pas très longtemps de cela, nous paraissait devoir être encore passablement lointaine. L'usine de Chandoline sera ainsi portée à la pleine puissance des ouvrages. Nous pensons que ce fait contribuera à nous rapprocher du moment dont nous vous entretenions ci-dessus.»

N, O, K, ou Oberhasli?

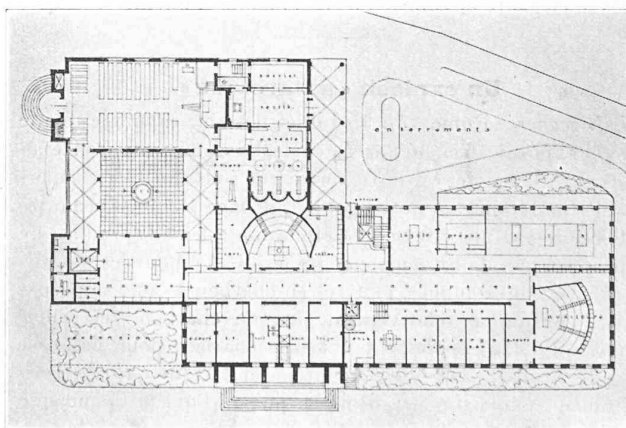
En date du 30 juin dernier, le conseil d'administration de la *Nordostschweiz. Kraftwerke A. G.* a publié un mémoire, minutieusement documenté tendant à combattre le projet de participation de la Ville de Zurich à la *Kraftwerke Oberhasli A. G.* et d'y substituer l'affiliation de ladite Ville de Zurich aux *N. O. K.* qui se défendent d'ailleurs d'en escompter d'autres avantages qu'un agrandissement du territoire qu'elles desservent, avec le corollaire d'une meilleure utilisation de leurs installations, donc d'une réduction du prix de revient de l'énergie et, par suite, la possibilité d'une réduction des prix de vente.



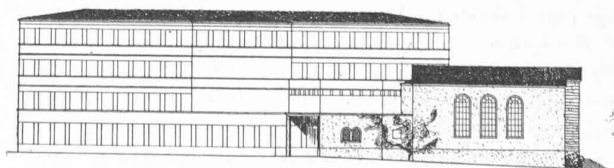
Plan du 1^{er} étage. — 1 : 800.



Plan du rez-de-chaussée supérieur. — 1 : 800.



Plan du rez-de-chaussée inférieur.



Façade ouest. — 1 : 800.